



Direction Générale des Services
Direction des Finances et de la commande publique

Note de synthèse – Budget principal 2020

30 mai 2020

La section de fonctionnement : objectifs

- Contenir les charges courantes : charges à caractère général
- Hausse de la fiscalité : indispensable à la modernisation des équipements tout en impactant le moins possible le budget des familles et des entreprises

Les recettes : caractéristiques

Stabilité à venir :

- L'attribution de compensation
- La dotation de solidarité communautaire

Augmentation à prévoir :

- La fiscalité communale :
 - Stabilité de la taxe d'habitation
 - Variation du taux de foncier bâti aura un impact sur les recettes de la commune soit un passage de 2 351 000 € à 2 938 000 € pour le foncier bâti.

Baisses annoncées :

- Les recettes diverses : produits des services, droits de mutation, loyers, locations, droits de place : essentiellement due à la crise sanitaire traversée depuis le 15 mars, mais aussi à la fermeture de la piscine
- TLPE : cas particulier en raison de la crise sanitaire : une réduction de 25 % du montant de la TLPE sera proposée au Conseil Municipal.
- La Dotation Globale de Fonctionnement : une baisse qui se poursuit, le montant annoncé pour 2020 : 359 653 €

Les dépenses : caractéristiques

Charges à caractère général : objectif de 2 680 000 €

- Objectif qui permet de répondre de manière satisfaisante aux besoins des services publics

Charges de personnel : un chapitre proposé à 7 000 000 €

La commune est confrontée à un contexte financier de plus en plus contraint. La politique Ressources Humaines répond alors à 3 enjeux :

- Maintenir un service public de qualité tout en contenant la masse salariale

- Veiller à une évolution de la masse salariale compatible avec les capacités financières
- Développer le bien-être au travail et améliorer les conditions de travail des agents

Les autres charges :

- Pénalité SRU : forte baisse : 40 542 € relative à la prise en compte de la subvention d'équilibre versée en 2018 au bailleur social Les Chalets. (Pénalité en 2019 = 256 000)
- Le FPIC : 100 000 €
- Les autres charges : relatives aux cotisations, SDEGH etc) : 1 280 000 €
- Les amortissements : 963 000 €
- Les dépenses imprévues : 80 000 €

La section d'investissement : objectifs

- Des dépenses réelles évaluées à 6 649 608 €
- La poursuite et la fin des grandes opérations lancées au précédent mandat
- L'engagement de nouvelles opérations

Les dépenses : caractéristiques

L'actualisation des AP/CP

Opération	CP proposé 2020	CP proposée en 2021	AP proposée pour 2020
Réhabilitation de l'école Montizalguier	41 986 €	/	1 382 922 €
Réhabilitation de la piscine	1 600 000 €	1 173 350 €	4 750 000 €
Reconstruction du Dojo	512 484 €	/	1 550 000 €
Accessibilité	100 000 €	522 000 €	1 246 123 €
Multi-accueil Petite enfance	551 166 €	200 000 €	770 000 €
MJC	350 000 €	50 000 €	400 000 €
Piste athlétisme et terrain d'honneur	540 000 €	250 000 €	790 000 €
Aire couverte Stade Georges Beyney	24 070 €	/	350 000 €
Rénovation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo	100 000 €	400 000 €	500 000 €

Les autres investissements

Fin des investissements débutés en 2019 TOTAL = 767 680 €	Poursuite de la modernisation des équipements TOTAL = 1 190 000 €	Nouveaux investissements TOTAL = 470 000 €
Aires de jeux : 221 160 €	Transition énergétique : 80 000 €	Cœur de ville : 70 000 €
Restauration municipale : 80 000 €	Végétalisation et aménagement des espaces publics : 50 000 €	Château et Parc Malpagat : études : 50 000 €
Aménagements extérieurs des locaux de St Caprais : 140 000 €	Divers écoles : 150 000 €	La vidéo protection : 30 000 €

Travaux à l'école Belbèze : 125 000 €	Divers culture : 40 000 €	Travaux cinéma : 100 000 €
Aménagement du cimetière : 40 000 €	Divers sport : 100 000 €	Ferme urbaine : 50 000 €
Acquisition des défibrillateurs : 23 520 €	Informatique : 40 000 €	Bornes anti- moustiques : 50 000 €
Tennis 5 et 6 : 8 000 €	Véhicules : 180 000 €	Food truck : 80 000 €
Aménagement aux Acacias : 10 000 €	Divers travaux et acquisitions : 500 000 €	Tennis 7 et 8 : 40 000 €
Locaux de la Violette : 120 000 €	Hôtel de ville : 50 000 €	

- Les subventions d'investissement aux bailleurs sociaux : 150 000 €
- Le SDEGH : 70 000 €

Remboursement du capital de la dette :

- Le montant du capital à rembourser pour 2020 est de 118 883 €

Les recettes : composition

- Amortissements : 963 000 €
- Restes à réaliser : 832 953 €
- FCTVA : 1 260 000 €
- Emprunts : 2 500 000 €
- Subventions : 1 374 000 €
- Cession : 550 000 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 4 332 000 €
- Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 1 546 €

Les garanties d'emprunts : la commune a garanti des emprunts en faveur de Promologis et de Nouveaux logis. Elles ont été conclues en 1996 et 1997 pour une durée de 32 ans.